



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC
LES AUTOCARS SUZANNE RELATIF AU
TRANSPORT POUR LA SORTIE ANNUELLE DES
SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-011
EN DATE DU 22 AVRIL 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société Autocars R. Suzanne, représentée par Madame Emmanuelle MILLE, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, et dont le siège est situé au 4 avenue Winston-Churchill 94190 Villeneuve-Saint-Georges, d'assurer le transport des seniors lors des sorties annuelles, les mercredis 10 et jeudi 11 juin 2026, pour un montant de 10 296 € TTC (dix mille deux cents quatre-vingt-seize euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société Autocars R. Suzanne, représentée par Madame Emmanuelle MILLE, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, et dont le siège est situé au 4 avenue Winston-Churchill 94190 Villeneuve-Saint-Georges, afin d'assurer le transport des seniors lors des sorties annuelles, les mercredis 10 et jeudi 11 juin 2026, pour un montant de 10 296 € TTC (dix mille deux cents quatre-vingt-seize euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG